

Publicis Groupe place avec succès 500 millions d'euros d'emprunts obligataires

Paris – le 16 septembre 2026 – Publicis Groupe [Euronext Paris FR0000130577, CAC 40] annonce avoir placé avec succès une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2030.

Les obligations ont été émises dans le cadre du programme Euro Medium Term Note daté du 24 juillet 2026.

L'émission a été réalisée par MMS USA Holdings Inc. et bénéficie de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Publicis Groupe S.A.. Les obligations portent un coupon annuel fixe de 4.125%.

Le produit de l'émission contribuera au financement de l'acquisition de LiveRamp. Pour mémoire l'acquisition de LiveRamp est soumise aux approbations réglementaires d'usage et sa finalisation est prévue d'ici la fin de l'année 2026.

Citi a agi en tant que Coordinateur Global (ou Global Coordinator). Citi a également agi en tant que chef de file de l'opération aux côtés de BNP Paribas, BofA Securities, HSBC et, Lloyds.

Avertissements

Ce communiqué de presse a été préparé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscription de titres (en ce compris les Obligations) aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, ni dans tout autre juridiction. L'offre et la souscription des Obligations peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions ; Publicis Groupe SA n'accepte aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel mais ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 Juin 2017 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** ») et n'a pas été approuvé, déposé ou revue par une quelconque autorité de régulation d'un état membre de l'EEE ou de toute autre juridiction.*

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdite dans toute juridiction au sein de laquelle une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et de s'y conformer. Publicis Groupe SA décline toute responsabilité envers toute personne en lien avec la diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse ou des informations qu'il contient dans une quelconque juridiction.

Espace Économique Européen



Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Les Obligations ne peuvent être offertes, et n'ont pas été offertes, au public dans un État membre de l'Espace économique européen (« **EEE** ») (chacun étant désigné comme un « **État Pertinent** »), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus. Aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Obligations autre qu'à des investisseurs qualifiés dans un État Pertinent.

Gouvernance produits MiFID II / marché cible - Les conditions définitives (Final Terms) des Obligations contiendront une partie intitulée « MiFID II product governance / professional investors and eligible counterparties only target market » décrivant l'évaluation du marché cible en ce qui concerne les Obligations et les canaux de distribution des Obligations appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Obligations (un « **Distributeur** ») doit prendre en considération l'évaluation du marché cible ; un Distributeur soumis à la Directive (UE) 2014/65 (telle que modifiée, « **MiFID II** ») est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les Obligations (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible) et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Restrictions de vente aux investisseurs de détail de l'EEE – Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition de tout investisseur de détail dans l'Espace économique européen (l'« **EEE** »), et ne devraient pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un tel investisseur. Aux fins des présentes, un investisseur de détail désigne une personne qui répond à une (ou plusieurs) des définitions suivantes : (i) un client de détail au sens du point (11) de l'article 4, paragraphe 1, de la directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** ») ; (ii) un client au sens de la directive (UE) 2016/97 (telle que modifiée, la « **Directive sur la distribution d'assurances** »), lorsque ce client ne serait pas considéré comme un client professionnel au sens du point (10) de l'article 4, paragraphe 1, de MiFID II ; ou (iii) une personne qui n'est pas un investisseur qualifié au sens du Règlement Prospectus. En conséquence, aucun document d'informations clés requis par le règlement (UE) n° 1286/2014 (tel que modifié, le « **Règlement PRIIPs** ») pour l'offre, la vente ou la mise à disposition des Obligations aux investisseurs de détail dans l'EEE n'a été établi, et par conséquent, toute offre, vente ou mise à disposition des Obligations à un investisseur de détail dans l'EEE est susceptible d'être illicite au regard du Règlement PRIIPs.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans chaque État Pertinent.

Royaume-Uni

Le présent communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels en matière d'investissement (« **investment professionals** ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé (l'« **Order** »), (iii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés (« **high-equity companies** »), associations non-immatriculées (« **non-registered associations** »), etc.) de l'Order, ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à entreprendre dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »)) dans le cadre de l'émission ou de la vente des Obligations, peut être légalement communiquée (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les Obligations sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Obligations ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée



Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus et n'a pas été approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du FSMA.

*Gouvernance produits UK MiFIR / marché cible - Les conditions définitives (Final Terms) des Obligations contiendront une partie intitulée « UK MiFIR product governance / professional investors and eligible counterparties only target market » décrivant l'évaluation du marché cible en ce qui concerne les Obligations et les canaux de distribution des Obligations appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Obligations (un « **Distributeur** ») doit prendre en considération l'évaluation du marché cible ; un Distributeur soumis au FCA Handbook Product Intervention and Product Governance Sourcebook (les "**UK MiFIR Product Governance Rules**") est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les Obligations (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible) et de la détermination des canaux de distribution appropriés.*

Restrictions de vente aux investisseurs de détail du Royaume-Uni – Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues, distribuées ou autrement mises à la disposition de tout investisseur de détail au Royaume-Uni (le « **Royaume-Uni** »), et ne devraient pas être offertes, vendues, distribuées ou autrement mises à la disposition d'un tel investisseur. Aux fins des présentes, un investisseur de détail désigne une personne qui répond à une (ou plusieurs) des définitions suivantes : (i) une personne qui n'est pas un client professionnel au sens du point (8) de l'article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi de 2018 sur le retrait de l'Union européenne (European Union (Withdrawal) Act 2018, l'« **EUWA** ») ; ou (ii) une personne qui n'est pas un investisseur qualifié au sens du paragraphe 15 de l'annexe 1 du Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024. En conséquence, aucun document d'information requis par le FCA Product Disclosure Sourcebook (« **DISC** ») pour l'offre, la vente, la distribution ou la mise à disposition des Obligations aux investisseurs de détail au Royaume-Uni n'a été établi, et par conséquent, toute offre, vente, distribution ou mise à disposition des Titres à un investisseur de détail au Royaume-Uni est susceptible d'être illicite au regard du DISC et du Consumer Composite Investments (Designated Activities) Regulations 2024.

États-Unis

*Ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux États-Unis (ni dans leurs territoires et dépendances, les États les constituant ou le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue ni une sollicitation d'achat ou ni une offre d'achat ou de souscription des Obligations aux États-Unis. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du « U.S. Securities Act of 1933 », tel que modifié (le « **Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis que conformément à un régime d'exemption prévu par le Securities Act. Les Obligations seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis au sens et conformément à la « Regulation S » du Securities Act. Publicis Groupe SA n'a pas l'intention de procéder à un quelconque enregistrement aux États-Unis ni de procéder à une offre au public des Obligations, aux États-Unis ou ailleurs.*

Canada, Australie et Japon

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada ou au Japon. Ce communiqué de presse et les informations qu'il



Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

contient ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscription des Obligations dans ces pays.

À propos de Publicis Groupe - The Power of One

Publicis Groupe [Euronext Paris FR0000130577, CAC 40] est un leader mondial de la communication. Le Groupe est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du conseil à l'exécution, en combinant la transformation marketing et la transformation digitale des entreprises. Publicis Groupe se positionne comme le partenaire privilégié dans la transformation de ses clients pour leur permettre de créer une expérience personnalisée à grande échelle. Le Groupe repose sur dix expertises regroupées au sein de quatre activités principales : la Communication, les Médias, la Data et la Technologie. Il propose à ses clients une organisation unifiée et fluide leur facilitant l'accès à l'ensemble de ses expertises dans chacun de ses marchés. Le Groupe est présent dans plus de 100 pays et compte environ 114 000 collaborateurs.

www.publicisgroupe.com | X: [@PublicisGroupe](https://twitter.com/PublicisGroupe) | [Facebook](#) | [LinkedIn](#) | [YouTube](#) | *Viva la Difference!*

Contacts Publicis Groupe

Amy Hadfield	Directrice de la Communication	+ 33 1 44 43 70 75	amy.hadfield@publicisgroupe.com
Jean-Michel Bonamy	Relations investisseurs	+ 33 1 44 43 74 88	jean-michel.bonamy@publicisgroupe.com
Carla Foucaud	Relations investisseurs	+ 44 20 7830 3710	carla.foucaud@publicisgroupe.com